



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 20 avril 2026 à 17 heures 30

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Cabinet du Bourgmestre** - - - [2710310 \(R\)](#)
Asbl "Think Pink".- Convention.
Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Think Pink".

- [3] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2709354 \(R\)](#)
Approbation d'une modification des statuts de l'intercommunale INTERFIN - 2026.
1) Adopter les modifications des articles 3 et 30 des statuts telles que détaillées en annexe.- 2) Charger les représentants de la Ville de Bruxelles au sein de INTERFIN de voter en ce sens lors de l'Assemblée générale.

- [4] **Secrétaire** - - Tranquilité publique et événements - [2707643 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Hangar Festival 2026.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Hangar Festival 2026».

- [5] **Secrétaire** - - Tranquilité publique et événements - [2706679 \(R\)](#)
Hangar @ Tunnel Loi.- Périmètre de sécurité.- Confirmation de l'ordonnance de Police du Bourgmestre.
Confirmer l'ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 19/03/2026 autorisant les activités de gardiennage du 03/04/2026 au 06/04/2026, à l'occasion de l'événement "Hangar @ Tunnel Loi" dans le périmètre fermé sis Tunnel Loi.

- [6] **Secrétaire** - - Tranquilité publique et événements - [2708621 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Poelaert Open Air - Play Label.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Poelaert Open Air - Play Label».

- [7] **Secrétaire** - - Tranquilité publique et événements - [2707658 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Pride 2026.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Pride 2026».

- [8] **Secrétaire** - - Tranquilité publique et événements - [2707628 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Fête du 1er mai 2026.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Fête du 1er mai 2026».

- [9] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2707634 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Fête de l'Iris.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Fête de l'Iris».
-
- [10] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2709295 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Finale Coupe de Belgique.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant la «Finale Coupe de Belgique».
-
- [11] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2708630 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Hangar @ Bois de la Cambre.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Hangar @ Bois de la Cambre».
-
- [12] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2707662 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Pride @ Brussels Rainbow Village.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Pride @ Brussels Rainbow Village».
-
- [13] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2707650 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Finale Coupe de Belgique.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Finale Coupe de Belgique».
-
- [14] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2708564 \(R\)](#)
Sécurité privée.- Ginette Open Air.
Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Ginette Open Air».
-
- [15] **Secrétaire** - Direction juridique - - [2710213 \(R\)](#)
SJ.- 53722.- Règlement concernant la mendicité agressive et la mendicité avec enfants.
Adopter le règlement concernant la mendicité agressive et la mendicité avec enfants.
-
- [16] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2710448 \(R\)](#)
Convention entre la Ville, l'association faitière IRIS et le CHU Brugmann relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 1.300.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann.
1) Convention relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 1.300.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann, en application de la convention de financement déterminant l'intervention communale en faveur des hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles.- 2) Prendre pour information l'enregistrement de l'avance de trésorerie uniquement en comptabilité générale.
-
- [17] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2709090 \(R\)](#)
Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl World Padel Tournaments Belgium - "Brussels Premier Padel".
Convention de partenariat entre la Ville et l'asbl World Padel Tournaments Belgium.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Frelinx

- [18] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2709413 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-032.
Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-281.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.441,93 EUR (TVA comprise).- Article 87805/74553 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BM05-520-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 114 du Collège du 09/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [19] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2708764 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/120.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Techniques spéciales.- Liste 9 TS 03/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 4.102,47 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 129 du Collège du 09/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [20] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2706283 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/053.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et l'installation des parois sanitaires - Ecole maternelle et primaire des Pagodes, avenue des Pagodes 305 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 7.294,92 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier: 238952.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 27 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [21] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2704687 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/060.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et la pose de cloisons amovibles et de portes complémentaires au Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles (Projet « Synergie Ville-CPAS »).
Procédure négociée sans publication préalable en spécialité conformément à l'article 42 §1, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/060.- Dépense totale de 52.889,10 EUR TVA comprise, arrondi 55.600,00 EUR TVA comprise (provision de 5% pour dépassement quantités présumées comprises).- Article 10466/72260 du budget extraordinaire de 2026 (projet : FF66-2-2026).- Prendre pour information la décision n° 185 du Collège du 26/03/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [22] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2706234 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/052.- Marché public de travaux ayant pour objet la livraison et installation des parois sanitaires à l'école maternelle Tivoli, rue Claessens 57-59 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 3.011,46 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier : 238948.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 26 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [23] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2708727 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/111.- Marché public de services ayant pour objet l'étude de faisabilité pour la stabilité et la pérennité des toitures des tribunes et des pylônes d'éclairage du Stade Roi Baudouin, avenue de Marathon 135 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 34.226,06 EUR TVA comprise.- Article 76410/72360 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier : 239249.- Projet d'investissement n° BH10-4-2024.- Emprunt : article 76403/96151.- Prendre pour information la décision n° 203 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [24] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2708235 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/118.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et pose d'une vanne d'arrêt thermique (TAS) sur l'alimentation gaz à l'étage -1 de Brucity, Rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 9.987,64 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 202 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [25] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2701920 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2019/136 - Asbl Laeken Découverte.- Subside de fonctionnement : 6.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 6.000,00 EUR à l'asbl Laeken Découverte.- Article 13766/33202 du budget ordinaire de 2026.
-

- [26] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2705655 \(R\)](#)
Dossiers n°s OPP/2026/094, OPP/2026/095, OPP/2026/096 et OPP/2026/097.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Techniques Speciales.- Liste 2 TS 03/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 14.241,43 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 186 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [27] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2705929 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/100.- Marché public de travaux ayant pour objet le raccordement au réseau d'eau - Fontaine Place de la Monnaie.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 3.522,88 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier : 238967.- Projet d'investissement n° GCB06-49-2015.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 189 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [28] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2707613 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/085.- Entreprise annuelle des travaux de vitrerie, à exécuter dans les bâtiments communaux du domaine public et privé de la Ville de Bruxelles et dans les bâtiments de la Zone de Police Bruxelles-Capitale/Ixelles, pendant une période de 48 mois.- Principe.
Marché de travaux conjoint en trois lots par procédure ouverte avec publicité belge.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/085.- Dépense estimée à 3.500.000,00 EUR TVA comprise (lot 1 : 1.500.000,00 EUR HTVA - lot 2 : 800.000,00 EUR HTVA. - lot 3 : 1.200.000,00 EUR HTVA), dont :
- 1.500.000,00 EUR à charge du budget de la Ville proprement dit;
- 800.000,00 EUR à charge du budget de la Régie Foncière;
- 1.200.000,00 EUR à charge du budget de la Zone de Police Bruxelles-Capitale/Ixelles.
Divers articles des budgets ordinaire et extraordinaire de 2026, 2027, 2028 et 2029 (sous réserve d'inscription des crédits appropriés et de l'approbation des budgets par les autorités compétentes).- Aucune commande ne sera passée dans le cadre de ce marché sans l'accord de l'autorité de tutelle sur le budget concerné).- Trésorerie et emprunts.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [29] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2709042 \(R\)](#)
Charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches.
Charte pour l'égalité filles-garçons dans les crèches.
-
- [30] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2708261 \(R\)](#)
Convention de coopération entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer et l'Université Euromed de Fès (UEMF).
Adopter la convention de coopération entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer et l'Université Euromed de Fès (UEMF).
-

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [31] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2707893 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-021.
Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-155.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 32.125,50 EUR (TVA comprise).- Article 42105/74152 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BD05-8-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 247 du Collège du 02/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [32] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2705441 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet une mission d'étude et de conseil "Accompagnement des services communaux dans leurs projets hydrauliques" (exercice 2026).- Principe.- Dépenses.- Financement.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 sur les marchés publics.- Cahier spécial des charges n° 26/PLAN/MARCHE_CONSEILS_HYDRAULIQUES.- Dépense estimée à 100.000,00 EUR T.V.A. comprise.- Articles 93006/74760 et 87906/74760 du budget extraordinaire de 2026 à 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget extraordinaire de 2027 et 2028 et de leur adoption par le Conseil communal et de leur approbation l'autorités de tuelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 220 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [33] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2708787 \(R\)](#)
26 Direction Planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une parcelle de terrain sise rue Arthur Maes, cadastrée Bruxelles, 21ème division, section C, 80n5.- Adoption.
Accepter la cession gratuite à la Ville de Bruxelles, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles, de la parcelle de terrain sise rue Arthur Maes, cadastrée Bruxelles, 21ème division, section C, n° 80n5 en vue de son incorporation dans la voirie publique.

Dossiers de Mme l'Echevine Buggenhout

- [34] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2707574 \(R\)](#)
Asbl i-CITY- Contrat de gestion 2026-2028.
Adopter le contrat de gestion 2026-2028 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl i-CITY.
- [35] **Achats & Facilities** - - Achats - [2709397 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro des marchés : 014104.- Estimation totale de 24.355,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 317 du Collège du 02/04/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.
- [36] **Achats & Facilities** - - Achats - [2705987 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture d'un banc didactique avec ses composants et autres éléments (AFA/014101/JCV).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014101/JCV.- Dépense de 54.875,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 73508/74451 du budget extraordinaire de 2026 et article 73508/66151 du même budget pour la recette sous forme d'un subside à concurrence de 80% de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la dépense totale du marché.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 238 du Collège du 26/03/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.
- [37] **Achats & Facilities** - - Achats - [2705574 \(R\)](#)
Marché public de services reconductible et à bordereau de prix ayant pour but la supervision, pendant 12 mois, des milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles (AFA/014109/DDR).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014109/DDR.- Dépense sur 12 mois de 42.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 126.000,00 EUR, le marché étant deux fois reconductible de 12 mois.- Article 84407/12204 du budget ordinaire de 2027 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 101 du Collège du 19/03/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[38] **Achats & Facilities** - - Achats - [2708068 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'arrosage et la fertilisation, pendant 12 mois, d'arbres, de plantes décoratives dans les bacs de plantation et sur les uritrottoirs ainsi que les fournitures et services relatifs aux dispositifs tensiométriques permettant le monitoring des arbres et plantes en question (AFA/014074/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014074/MGG.- Dépense de 125.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 76605/12406 et 42105/12406 des budgets ordinaires de 2026 et 2027 (pour le budget de 2027 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 239 du Collège du 26/03/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[39] **Achats & Facilities** - - Achats - [2707569 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 013979 et 014097.- Estimation totale de 17.705,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 91 du Collège du 26/03/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[40] **Achats & Facilities** - - Achats - [2708344 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la location et l'entretien, pendant 48 mois, de tapis antisalissures (AFA/014093/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014093/MGG.- Dépense de 165.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 140.000,00 EUR pour la Ville de Bruxelles et 25.000,00 EUR pour les autres bénéficiaires.- Divers articles de code économique 12506 des budgets ordinaires de 2026 à 2030 (pour les budgets 2027 à 2030 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 316 du Collège du 02/04/2026 en application de l'article 234 § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[41] **Achats & Facilities** - - Achats - [2707520 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la collecte de déchets et le balayage de la Foire du Midi 2026 (AFA/014106/HMO).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014106/HMO.- Dépense de 130.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87605/12406 du budget ordinaire de 2026.- Prendre pour information la décision n° 315 du Collège du 02/04/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[42] **Achats & Facilities** - - Achats - [2709044 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la désignation d'un bureau comptable agréé, pendant 36 mois, pour la gestion comptable des asbl Bruxelles-Musées-Expositions et Brufête (AFA/014124/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014124/DDR.- Dépense de 168.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Prendre pour information la décision n° 94 du Collège du 02/04/2026 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[43] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2708328 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA- Budget extraordinaire.- Liste/2026-027.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-270.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 11.989,41 EUR (TVA comprise).- Article 13605/74553 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° MO05-68-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 95 du Collège du 02/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[44] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2710319 \(R\)](#)
Soutien logistique 2026.- Asbl "CAW Brussel - Onthaalhuis Albatros".
Mise à disposition à l'asbl "CAW Brussel - Onthaalhuis Albatros" de deux minibus pour l'organisation d'un séjour à Zedelgem du 21/08/2026 au 24/08/2026 inclus, aux conditions reprises dans l'arrêté.

[45] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2709458 \(R\)](#)
Soutien logistique 2026.- Asbl Brussel Open Scouting.
Mise à disposition à l'asbl Brussel Open Scouting d'un transport de matériel par camion avec chauffeur pour l'organisation d'un camp à Houffalize les 06/07/2026 et 23/07/2026.

Dossiers de M. l'Echevin Wauters

[46] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2707446 \(R\)](#)
Tarifs Horeca 2026.- Modification de l'annexe 1 du règlement.
Modifier l'annexe 1 du règlement relatif à l'occupation privative du domaine public par le placement d'une terrasse, d'un étalage ou d'un chevalet.

[47] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2706213 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'asbl Association des Commerçants du Carrefour Jean Monnet.- Montant : 32.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 32.000,00 EUR à l'asbl Association des Commerçants du Carrefour Jean Monnet pour des frais de communication "12 étoiles", pour l'organisation d'un "festival de cadeaux", de "European St Patrick's Dat" et de "Moomin Parade" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

[48] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2699827 \(R\)](#)
Adaptation des redevances de base des emplacements de la Foire du Midi.
Modifier le chapitre 4 de l'annexe 3 du règlement des kermesses de la Ville de Bruxelles afin d'augmenter de 5% les redevances de base des emplacements de la Foire du Midi.

[49] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2693342 \(R\)](#)
Asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles".- Subside 2026.- Convention.
1) Subside à l'asbl Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles pour un montant total de 1.600.000,00 EUR réparti comme suit :
- 1.400.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2026;
- 200.000,00 EUR à l'article 52009/52252 du budget extraordinaire de 2026.
2) Convention entre la Ville et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" fixant les obligations et modalités de paiement relatives aux subsides 2026.

[50] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2708334 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'asbl Shopping Marie-Christine.- Montant : 8.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 8.000,00 EUR à l'asbl Shopping Marie-Christine pour l'organisation de 2 braderies et de la journée de la famille.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

[51] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2706025 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent.- Montant : 3.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent pour l'organisation du Meyboom 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

- [52] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2704009 \(R\)](#)
Kiosque avenue des Genêts.- Convention avec la srl SLC.- Avenant.
Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et la srl SLC, exploitant le kiosque dans l'avenue des Genêts, modifiant la durée de l'autorisation relative à l'exploitation du kiosque dans l'avenue des Genêts ainsi que la répartition des coûts des vidanges de la fosse septique.
-
- [53] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2708742 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'asbl MABRU.- Montant : 8.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 8.000,00 EUR à l'asbl MABRU pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.
-
- [54] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2708955 \(R\)](#)
Asbl "Entreprendre Bruxelles".- Convention 2025.- Avenant.
Avenant à la convention 2025 entre la Ville et l'asbl "Entreprendre Bruxelles".
-
- [55] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2709908 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille".- Montant : 1.500,00 EUR.
Octroyer un subside de 1.500,00 EUR à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille" pour le "Rhabillage de Manneken-Pis en Gendarme de Saint-Tropez pour fêter les 60 ans du film La Grande Vadrouille, des animations du centre Ville, Grand Place et les rues autour de Manneken-Pis et concert à la Grand-Place".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

Dossiers de Mme l'Echevine Ben Hamou

- [56] **Régie foncière & Affaires économiques** - Service qualité - - [2688848 \(R\)](#)
Prime communale pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap.- Modification du règlement.
Modifier l'article 4 du Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap.
-
- [57] **Régie foncière & Affaires économiques** - Service clientèle - Gestion maintenance locative - [2696793 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet l'«entretien des jardins et des terrains du patrimoine de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles» - RF/25/PO/1022.- Approbation des conditions et du mode de passation, et de l'avis de marché.- Principe.
Procédure ouverte pour l'entretien des jardins et des terrains du patrimoine de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles, établi par la Régie Foncière.- Cahier spécial des charges n° RF/25/PO/1022 et avis de marché y relatif.- Montant estimé du marché est fixé à 500.000,00 EUR TVA et révisions comprises.- Article 614-01 du budget d'exploitation 2026 et suivants.
-
- [58] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2692598 \(R\)](#)
Ravenstein 1.- Désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour la régularisation des infractions commises par l'ancien locataire.
Marché de services par procédure négociée sans publicité préalable sur base de l'article 42 §1, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, pour la mise en conformité du bien sis rue Ravenstein 1-3 à 1000 Bruxelles.- Dépense de 87.779,45 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 612-01 "Honoraires" du budget d'exploitation 2026 et suivants de la Régie foncière.- Prendre pour information la décision n° 144 du Collège du 02/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [59] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2704831 \(R\)](#)
Archives de la Ville de Bruxelles.- Don des archives de l'asbl Le Royal Sport Nautique de Bruxelles.- Convention de don d'archives.
Adopter la convention de don d'archives de l'asbl Le Royal Sport Nautique de Bruxelles aux Archives de la Ville de Bruxelles.

- [60] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2707001 \(R\)](#)
Archives de la Ville.- Marché pour l'acquisition en vente publique (Arenberg auctions) les 26-27/03/2026 de documents anciens et documents iconographiques anciens.
Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er, 1° d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, aux conditions de la vente publique.- Dépense limitée à 6.976,00 EUR TVA comprise.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2026.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 138 du Collège du 26/03/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [61] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2705460 \(R\)](#)
Archives de la Ville.- Marché pour l'acquisition en vente publique les 13-14/03/2026 de documents anciens et documents iconographiques anciens.- Van De Wiele auctions.
Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er, 1° d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, aux conditions de la vente publique.- Dépense limitée à 736,60 EUR TVA comprise.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 165 du Collège du 19/03/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [62] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2706924 \(R\)](#)
Culture 2026 : Asbl PeyMey Diffusion.- Festival International du Film Fantastique (BIFFF).- Convention de partenariat.
Adopter la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl Peymey Diffusion visant à préciser l'aide logistique et financière (250.000,00 EUR) fournie par la Ville pour l'organisation du Festival International du Film Fantastique de Bruxelles pour les éditions 2026, 2027 et 2028.
-
- [63] **Culture, Jeunesse, Sport** - Secrétariat central CJS - - [2704038 \(R\)](#)
Tourisme.- Asbl Association belge des Athées.- Subside de fonctionnement : 1.000,00 EUR.
Octroyer un subside de fonctionnement de 1.000,00 EUR à l'asbl Association belge des Athées.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.
-
- [64] **Culture, Jeunesse, Sport** - Secrétariat central CJS - - [2708443 \(R\)](#)
Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl Patrimoine et Culture.- Halles Saint-Géry : 18.362,64 EUR.
Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 18.362,64 EUR à l'asbl Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

Dossiers de M. l'Echevin Ben Abdelmoumen

- [65] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2709000 \(R\)](#)
Règlements-taxes 2027.- Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2027.- Principe.
1) Charger l'administration fiscale de la Région de Bruxelles-Capitale de l'établissement, de l'enrôlement, de la perception et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements touristiques pour l'exercice d'imposition 2027.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de la notification de la décision prise au point 1 conformément à l'article 4/1 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26/01/2017 établissant les modalités de certains actes prévus par l'ordonnance du 23/12/2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.
-
- [66] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2708986 \(R\)](#)
Règlements-taxes 2027.- Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2027.
Règlement taxe relatif aux centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2027, entrant en vigueur le 01/01/2027.
-

- [67] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2709775 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-033.
Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-242b.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.734,94 EUR (TVA comprise).- Article 87605/74553 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° KL05-492-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 210 du Collège du 09/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Ceulemans

- [68] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2702448 \(R\)](#)
Appel à projets UCPM.- Projet AI-Warn.- Adoption et signature de l'accord de partenariat dans le cadre d'un financement européen.
Adopter l'accord de partenariat pour faire partie du consortium du projet européen "AI-Warn", coordonné par l'Université de Zagreb.

- [69] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2707555 \(R\)](#)
Climat.- Rapport d'évaluation 2025 Plan Climat.
Prendre pour information l'état d'avancement des objectifs stratégiques dans le Rapport d'évaluation du Plan Climat.

- [70] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2709924 \(R\)](#)
Stratégie Agriculture urbaine.
Adopter la Stratégie Agriculture urbaine.

- [71] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2703034 \(R\)](#)
Convention d'occupation du potager de l'association de fait "Champ du champ".
Adopter la convention d'occupation du potager avec l'association de fait "Champ du champ" et l'état des lieux d'entrée du potager.

- [72] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2705156 \(R\)](#)
Parcours BD de la Ville de Bruxelles : Fresque «Parc de la Senne» à l'arrière de l'immeuble sis chaussée d'Anvers 407-409 à 1000 Bruxelles.- Rémunération de l'artiste.
Rémunération de l'auteur de la fresque «Parc de la Senne».- Dépense de 3.025,00 EUR (TVA 21% comprise).- Article 93022/74951 du budget extraordinaire de 2026.- Projet n° AP22-14-2013.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 227 du Collège du 19/03/2026, en application de l'article 234 §§ 1 et 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Zian

- [73] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2709142 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-030.
Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-254.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.063,05 EUR (TVA comprise).- Article 42105/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° AEK05-86-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 249 du Collège du 02/04/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[74] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2697008 \(R\)](#)

Marché public reconductible de travaux ayant pour but l'exécution de petites réparations locales des revêtements de voirie et des trottoirs sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour une durée initiale de 24 mois.- Procédure ouverte.- Principe.- Dossier EPV/2026/04/TP.

Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/04/TP.- Dépense de 2.000.000,00 EUR TVA comprise (1.000.000,00 EUR TVA comprise pour le marché initial et 500.000,00 EUR TVA comprise par reconduction).- Article 42105/12406 des budgets ordinaires de 2026 à 2030 inclus, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets 2027 à 2030 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.- Trésorerie.

Questions

[75] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2708284 \(R\)](#)

Question de M. BENZAOUIA, Conseiller communal.

Question concernant la vente du patrimoine public de la Régie foncière.

[76] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2684023 \(R\)](#)

Question orale de M. DHONDT, Conseiller communal.

Question relative à l'avenir du Bois de la Cambre apaisé.
